

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Daniel POMIES.

Votants: 10

Sont présents: Daniel POMIES, Jasmine PUCH-NEDELLEC, Sophie ROBERT, Jean-Luc ASTUGUES, Philippe CHARLIER, Raymond DELPIC, Simone LAMARQUE, Frank MONTAUBAN, Martine SERRES, Yaël SMERZ

Excuses: Jean-Pierre LAMOTHE

Secrétaire de séance: Sophie ROBERT

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05/11/2024,
- Délibération pour la mise en oeuvre de la participation à la protection sociale complémentaire du personnel,
- Convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire (CNP),
- Délibération pour le recours à un emprunt pour le financement des travaux d'assainissement,
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025,
- Nouvelle phase de définition des zones des énergies renouvelables,
- Décision modificative n°2 pour l'acquisition des parcelles concernant la régularisation des chemins,
- Point sur les tarifs de location de la salle des fêtes,
- Actualités sur la Communauté de Communes
- Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 05/11/2024

Après lecture du document, le procès-verbal est approuvé.

2 - Délibération pour la mise en oeuvre de la participation à la protection sociale complémentaire du personnel

Suite à l'approbation du Conseil Municipal à la mise en oeuvre de la participation à la protection sociale complémentaire du personnel à hauteur de 7€/mois et suite à l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion, le Conseil Municipal valide la mise en place de cette participation à compter du 1er janvier 2025.

3 - Convention de mise à disposition de personnel pour l'aide et l'assistance des contrats d'assurance statutaire (CNP)

La Commune adhère au service d'aide à la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire et arrive au terme des trois ans. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de l'adhésion au service pour trois ans à compter du 1er janvier 2025.

4 - Délibération pour le recours à un emprunt pour le financement des travaux d'assainissement

Il avait été discuté de souscrire à un emprunt de 50 000.00€ pour financer les travaux d'assainissement. Plusieurs propositions ont été faites par le Crédit Agricole :

- Prêt sur 180 mois, avec un taux fixe de 3.42%
- Prêt sur 144 mois, avec un taux fixe de 3.37%
- Prêt sur 120 mois, avec un taux fixe de 3.33%

Le montant des frais de dossier est le même pour ces trois propositions, soit de 170.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De souscrire à un emprunt auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, pour un montant de 50 000.00 € au taux fixe de 3.33% sur une durée de 10 ans ; échéance trimestrielle de 1474.80 €, soit 5 899.20€/an.
- D'accepter les frais de dossier de 170.00 euros.

5 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, à hauteur maximale de 33 122.03 €, soit 25% de 132 488.10 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2112 : 1 000.00 € (Acquisition parcelles pour régularisation des chemins)
- Article 2131 : 7 000.00 € (Entretien et réparation des bâtiments communaux)
- Article 2132 : 4 000.00 € (Entretien et réparation du logement communal)
- Article 2183 : 2 000.00 € (Matériel informatique)
- Article 2188 : 5 000.00 € (Autres immobilisations)

6 - Nouvelle phase de définition des zones des énergies renouvelables

La DDT a transmis un questionnaire à remplir pour définir plus précisément les zones.

Le Maire expose ce questionnaire, et l'ensemble du Conseil Municipal y répond afin de le transmettre à la DDT.

7 - Décision modificative n°2 pour l'acquisition des parcelles concernant la régularisation des chemins

Afin de continuer les dossier de régularisation des chemins, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2112 (041)	Terrains de voirie	2188.00	
1328 (041)	Autres subventions d'équip. non transf.		2188.00
TOTAL :		2188.00	2188.00
TOTAL :		2188.00	2188.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

8 - Point sur les tarifs de location de la salle des fêtes

Discussion sur les différents tarifs appliqués à ce jour.

Il est proposé de fixer un tarif de location pour les associations (hors Saint-Martin) qui souhaitent louer la salle pour une courte durée (réunion, assemblée générale d'environ trois heures).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la participation à 20.00 euros, en hiver comme en été.

Rappel des tarifs fixés :

- Associations de Saint-Martin : Gratuit
- Autres associations : 20.00 € pour une location courte durée (environ trois heures)
60.00 €/jour
- Habitants de Saint-Martin : 60.00 € /jour
- Autres demandeurs : 120.00 €/jour
- Un forfait de 20.00 €/jour pour le chauffage s'ajoute lorsque celui-ci doit être allumé.
- La caution reste à 400.00 €

9 - Actualités sur la Communauté de Communes

Le budget 2024 sera maintenu.

10 - Questions diverses

- Mise en route des panneaux photovoltaïques du foyer et des ateliers à partir du 13 décembre 2024 à 13h30.
- Fermeture de la Mairie du lundi 23 décembre 2024 au soir jusqu'au 05 janvier 2025 inclus.
- Spectacle de Noël le vendredi 6 décembre 2024
 - préparatifs et décoration de la salle : mercredi 4 décembre à 15h00
 - préparatifs en cuisine : jeudi 5 décembre à 14h00
 - derniers préparatifs (salle + apéritif) : vendredi 6 décembre à 14h00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 21 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

**Le présent procès-verbal a été approuvé lors de la séance du
Conseil Municipal du 21 janvier 2025**

Le secrétaire de séance

Le Maire, Daniel POMIES